

Biodiversité et gestion des ressources marines et côtières

La COI a établi au fil des années des collaborations étroites avec les partenaires clés dans la région à savoir l'IUCN, le WIOMSA, le PNUE, COI-UNESCO ainsi que le Secrétariat de la Convention de Nairobi en alignant ses activités et projets sur les recommandations de la Conférence des parties de ladite Convention et sur les objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

La COI travaille également en étroite collaboration avec l'Union africaine et le Secrétariat de l'Organisation des Etats de l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique dans le domaine de l'environnement, du climat et de la technologie. La COI participe à la mise en œuvre de programmes dans ce domaine, plus particulièrement sur les volets portant sur les écosystèmes marins et côtiers pour lesquelles elle dispose d'une expertise reconnue.

Plusieurs projets régionaux dans ce domaine sont en cours de mise en œuvre par les partenaires, notamment les projets SAPPHIRE (UNEP et PNUD) visant une meilleure gouvernance de l'océan, WIOSAP (Convention de Nairobi) qui vise une meilleure gestion du milieu marin pour réduire la pollution d'origine terrestre, BIOPAMA (Intra ACP -IUCN) qui vise une meilleure gestion des aires protégées, WIOMSA en appui aux programmes de recherche scientifique, CEPF et autres...

Les activités de la COI dans ce domaine s'inscrivent à la fois dans des projets spécifiques et dans d'autres projets qui traitent de manière connexe des problématiques de biodiversité tel que EcoFish (EU), SWIOFISH (BM), MASE (EU), RECOS (AFD+FFEM).

1. Projet régional BIODIVERSITE

Ce projet financé sur les ressources du 10^{ème} FED s'est achevé en 2019. Les devis-programmes ainsi que le contrat de l'assistance technique (Landell Mills) sont clôturés. L'évaluation finale du projet est menée par la société NIRAS et a démarré en juillet 2020, sous la supervision de l'Union européenne. Le rapport final de cette évaluation a été rendu au début de l'année 2021. La clôture de la Convention de financement est en cours auprès de l'Union européenne.

2. Intra ACP Biodiversité (Intra ACP SIDS Biodiversity)

Dans le cadre de la collaboration entre la COI et l'OEACP, la COI participera à la mise en œuvre du programme Biodiversité pour les petits États insulaires et les pays côtiers. Ce programme, financé par l'Union européenne pour une durée de 7 ans, a comme objectif de contribuer aux objectifs du développement durable des petits États insulaires et pays côtiers du groupe ACP. Plus spécifiquement, il vise à soutenir la mise en œuvre du « SAMOA Pathway » en appuyant et en améliorant la gestion et l'utilisation durable des ressources côtières et marines. La COI bénéficiera d'un montant de 7,5 millions d'euros en subvention directe. Le Secrétariat général s'appuiera sur le partenariat établi avec l'IUCN depuis 2012 pour élaborer la fiche de projet. L'élaboration des activités de ce projet de subvention est en cours de préparation

3. BIOPAMA

C'est un projet « tout ACP » pour une gestion efficace des aires protégées. Il est mis en œuvre par l'IUCN depuis 2018 avec l'appui des organisations régionales travaillant sur la biodiversité (SADC, EAC, IGAD et la COI). L'IUCN travaille également avec les institutions spécialisées au niveau régional dont le RCMRD qui héberge le système d'information régional (Information HUB) pour faciliter l'accès à l'information sur les aires protégées de la région de l'Est et du Sud de l'Afrique.

La COI est associée à ce projet dans le cadre de sa collaboration avec l'OEACP et en s'appuyant sur le MoU avec l'IUCN. Le lien sera fait entre ce projet et le projet « ACP SIDS Biodiversity » en cours d'instruction par le Secrétariat de la COI.

4. Programme Création de partenariats pour aider les pays en développement à réduire au minimum les incidences de l'encrassement biologique (GloFouling) - Financement Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Le projet GloFouling est mis en œuvre par l'Organisation Maritime Internationale (IMO). Il a pour objectif principal de renforcer les capacités des pays en développement en matière de contrôle et de gestion de l'encrassement biologique des navires en vue de réduire le transfert d'espèces marines envahissantes.

La COI participera à ce projet en tant qu'institution partenaire pour les îles de l'océan Indien en s'appuyant sur le MoU existant entre l'OMI et la COI. Un accord de partenariat spécifique pourra néanmoins être signé dans le cadre de la mise en œuvre du GloFouling. Pour les activités impliquant la COI, un budget et un accord administratif sera mis en place spécifiquement.

5. Programme GMES ET AFRIQUE

Le Programme GMES & Africa est un programme sous l'égide de l'Union africaine sur financement de l'Union européenne, et vise à améliorer les capacités africaines à faire face aux contraintes climatiques et socio-économiques croissantes sur ses ressources naturelles et ayant un impact sur les moyens de subsistance de la population. Ainsi le programme met l'accent sur le développement des capacités locales, des ressources institutionnelles, humaines et techniques pour l'accès et l'exploitation des services d'observation de la terre (OT) sur une base opérationnelle pour le développement durable en Afrique. La COI participe à la mise en œuvre d'un volet sous-régional et pilote le Comité de pilotage régional et veille à une bonne articulation entre les activités du projet et les stratégies et politiques des pays bénéficiaires. La COI siège également sur le Comité de coordination et consultatif de l'Union africaine pour le suivi des activités du programme GMES et Afrique.

Ce volet sous-régional devra permettre de renforcer la capacité et les compétences des institutions dans les États ciblés pour le développement de l'économie bleue, une amélioration dans la gestion des pêches et la résilience de la zone côtière.

Le *Mauritius Oceanography Institute* (MOI) est le chef de file du consortium mis en place pour mettre en œuvre le service GMES & Africa sur les zones marines et côtières pour la région de l'Afrique de l'Est.

L'objectif global du service sur la gestion des zones marines et côtières pour la zone de l'océan Indien est de promouvoir une gestion plus durable de ces ressources en améliorant le processus de prise de décision grâce à la fourniture d'informations pertinentes supplémentaires obtenues à partir des données d'observation de la Terre aux institutions mandatées et aux bénéficiaires dans la région de l'Afrique de l'Est. Cette première phase du projet s'achèvera en décembre 2021 mais toutes les activités doivent être clôturées à la fin de 2021.

La MOI a signé le contrat avec l'Union africaine en 2018 et la mise en œuvre effective a démarré en août 2019. Certaines activités progressent de manière satisfaisante notamment celles portant sur l'amélioration des outils d'aide à la gouvernance des pêches en Tanzanie, sur l'acquisition d'une bouée marine (wave riderbouy) au Kenya et sur des formations sur l'utilisation des données d'observation de la terre de Copernicus pour soutenir les applications marines et côtières ainsi que l'utilisation de la e-station pour générer des cartes de zones de pêche potentielles

Malgré ces progrès, quelques défis sont notés : manque de maintenance des stations réceptrices des données satellitaires « e-stations » dans certains pays ; insuffisance des personnes formées à l'administration et à l'exploitation de l'e-Station ainsi qu'un manque de réactivité des personnes initialement engagées sur le projet dans les pays. Le Comité de pilotage régional de ce projet qui s'est tenu le 19 janvier 2021. Une meilleure visibilité et communication autour de ce projet et l'application de la technologie spatiale ont fait l'objet des échanges. Il a été convenu que la MOI prendra contact avec chaque point focal national dans le but de trouver ensemble les solutions pour assurer une meilleure visibilité des actions du projet au niveau national ainsi que pour le fonctionnement et la pérennisation des Stations réceptrices des imageries satellitaires (e-station) qui ont été installées dans les centres de gestion de la pêche aux Comores, à Madagascar et aux Seychelles. Entretemps plusieurs événements au niveau régional sont prévus dont le forum régional sur la science et la technologie spatiale au service du développement durable, prévu pour la fin de mai début juin 2021 pour coïncider avec le lancement de la décennie de l'océan par les Nations unies, la semaine de la technologie Spatiale ainsi que le forum de GMES et Afrique organisé par l'Union africaine durant le deuxième semestre de 2021.

6. Agence régionale de la biodiversité

« Décision 10g du 33eme conseil de la COI encourage le secrétariat général à réfléchir à l'opportunité de créer une Agence régionale océan indien de la biodiversité ».

Suite à la décision 10 (g) du 33^{ème} Conseil des ministres de la COI, la République des Seychelles manifeste son intérêt pour devenir le porte-drapeau d'une initiative devant conduire à la création d'une Agence régionale de la biodiversité. Pour ce faire les Seychelles et La Réunion ont initié un dialogue sur la faisabilité de la mise en place d'une telle Agence afin que celle-ci puisse bénéficier d'un soutien du Conseil Régional de La Réunion. A la suite des délibérations du comité des OPL du 10 décembre 2020, les Etats ont réitéré la nécessité de mener des réflexions plus approfondies avec la participation des experts régionaux afin de définir les modalités de fonctionnement ainsi que les cadres administratifs et juridiques permettant l'opérationnalisation d'une agence de la biodiversité des Etats membres de la COI.

Il a été donc convenu de mettre en place un groupe de travail régional composé des experts des Etats membres de la COI pour poursuivre la réflexion sur la mise en place d'une Agence régionale de la biodiversité. Les termes de référence du groupe de travail sont en cours de préparation et une première réunion de ce groupe de travail est envisagée pour le premier semestre de 2021.

Proposition de décision

Le Comité des OPL prend note des informations apportées sur la situation des projets et demande au Secrétariat général :

- a. D'informer régulièrement des avancées et éventuels points de blocage des projets ;**
- b. De veiller à une bonne participation de ses Etats membres aux événements organisés dans le cadre de GMES et Afrique ;**
- c. De saisir les opportunités offertes par l'implication de la COI dans les projets sur la biodiversité au niveau régional et continental pour sensibiliser l'Union africaine et l'OEACP aux besoins spécifiques des Etats insulaires d'Afrique et assurer leur pleine participation dans les programmes continentaux et ACP sur la biodiversité et le climat.**